



FFFA

Service émetteur :
DTN

**Directive Technique
Nationale
Codification des catégories
d'âge**

Saison 2019-2020



**TABLEAU DES CATEGORIES D'AGE PAR DISCIPLINE
2019-2020**

FOOTBALL AMERICAIN	ANNEE DE NAISSANCE	
SENIORS	1994 et avant	
	1995	
	1996	
	1997	
	1998	
	1999	
	2000	
	U19	2001
		2002
		2003
U16	2004	
	2005	
U14	2006	
	2007	
U12	2008	
	2009	
U10	2010	
	2011	
U8	2012	
	2013	
U6	2014	
	2015	

FLAG FOOTBALL	ANNEE DE NAISSANCE	
PLUS DE 16	1994 et avant	
	1995	
	1996	
	1997	
	1998	
	1999	
	2000	
		2001
		2002
		2003
U16	2004	
	2005	
U14	2006	
	2007	
U12	2008	
	2009	
U10	2010	
	2011	
U8	2012	
	2013	
U6	2014	
	2015	

CHEERLEADING	ANNEE DE NAISSANCE	
SENIORS	1994 et avant	
	1995	
	1996	
	1997	
	1998	
	1999	
	2000	
		2001
		2002
		2003
JUNIORS		2004
		2005
		2006
		2007
		2008
	U11	2009
		2010
		2011
U8	2012	
	2013	
U6	2014	
	2015	

Rappel : chaque licencié doit être engagé dans sa catégorie d'âge. C'est à cette fin que des catégories sont mises en place.

Le surclassement reste et doit rester exceptionnel.

Au Football Américain et au Flag football, les surclassements autorisés sont :

- D'une année au maximum dans toutes les catégories et uniquement en dernière année de cycle (exemple : U14, en 2019-2020, seuls les U14 **nés en 2006** auront la possibilité d'obtenir un surclassement leur permettant d'évoluer également en catégorie U16).

Le double surclassement en football américain :

- Cette exception concerne principalement les joueurs des collectifs France U19 et membres des structures de haut-niveau. C'est sur ce seul principe validé par la DTN que les U19 licenciés en Football Américain peuvent être surclassés de 2 années (double surclassement), sur étude individuelle du dossier.

- Le processus de double surclassement se fera par la constitution d'un dossier de demande individuelle du joueur, à envoyer par mail à viesportive@fffa.org

Il comprend :

- Demande écrite de double-surclassement à adresser au médecin fédéral
- Autorisation parentale
- Electrocardiogramme de repos
- Certificat Médical rempli par un médecin du sport sur la demande licence.
- Un examen radiographique dorsolombaire face type cliché de face et de profil
- Avis de la DTN

Ce dossier une fois constitué sera traité et éventuellement validé, par le médecin fédéral et la DTN.

Surclassement féminin en football américain

Pour la pratique mixte :

- Une fille U16 peut jouer avec des U14 garçons.
- Une fille U19 peut jouer avec des U16 garçons.

Un surclassement simple est possible pour des filles de la dernière année de catégorie U19 afin qu'elle joue dans la catégorie U19 avec des U19 garçons.

Pour être éligible, elles devront **avoir été licenciées deux saisons en U19 avec une licence compétition**, avant de demander le surclassement pour pouvoir jouer avec des U19 garçons.

Le dossier de simple surclassement se compose :

- D'un électrocardiogramme de repos
- D'un Certificat Médical de surclassement rempli par un médecin du sport sur la demande licence.

Pour la pratique exclusivement non mixte (exclusivement féminine) :

Au vu du faible nombre de joueuses de cette catégorie, la DTN a décidé de pouvoir procéder à un **double surclassement** qui ne pourra être effectué que dans les conditions décrites ci-dessous :

- U19 3^{ème} année avec les seniors filles
- U19 2^{ème} année avec les seniors filles

Le dossier d'instruction complet sera transmis au médecin fédéral qui décidera de le valider ou pas.

Si cette demande est validée, les joueuses concernées **pourront décider de jouer soit avec la section féminine senior du club, soit avec les U16 garçons du club.**

Voici la liste des examens à effectuer et dont les comptes rendus sont à faire parvenir au médecin fédéral, le docteur Valérie AMIARD, par mail à viesportive@fffa.org :

- Demande écrite de double-surclassement à adresser au médecin fédéral
- Autorisation parentale
- Electrocardiogramme de repos
- Certificat Médical rempli par un médecin du sport sur la demande licence.
- Un examen radiographique dorsolombaire face type cliché de face et de profil
- Avis de la DTN

Le médecin fédéral donne donc son avis médical et le DTN validera in fine ce double surclassement. A noter que la batterie de tests est importante et qu'il vous s'agira d'anticiper ces examens pour pouvoir jouer dès que possible.

Surclassement en Cheerleading

En Cheerleading, pour le **surclassement** de la **catégorie JUNIOR en SENIOR**, le surclassement est autorisé dans les conditions suivantes :

- surclassements illimités pour les sportifs nés en 2004 et 2005,
- 5 surclassements maximum par équipe pour l'année 2006.

Le surclassement de la **catégorie U11 en Junior**

- 5 surclassements maximum par équipe pour l'année 2009

Il ne peut y avoir de surclassement pour les catégories U6 et U8 où la formation de base doit être menée à son rythme et sans passage d'étape important dans la formation des jeunes.

De plus, la participation à une compétition ne doit pas être un objectif dans le parcours de formation de ces jeunes où l'activité sportive doit apporter des bases et du plaisir (fun'damentaux).